

Conseil Municipal
Du lundi 09-04-18 à 18h00

L'an deux mille dix-huit, le 09 avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme AUVRAY Isabelle	X			
Mme BELLET Sylvie			X	Mme VARIN
Mme CHEMIN Françoise			x	M. Delahaye
M. DELAHAYE Jean-Richard	X			
M. DEMARE Michael	X			
M. DENEUVE Edouard	X			
M. FIOLETTE Pierre	X			
M. LAMBERT Michel			X	M. Marécal
Mme LEPLAY Aurélie	X			
M. MARECAL René	X			
M. NAVARRE Jean-Louis	X			
M. PAIMPARAY William	X			
Mme PIGNÉ Corinne	X			
Mme SOUDRY Christine	X			
Mme VARIN Nathalie	X			

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme SOUDRY Christine

Monsieur Le Maire propose l'ajout des points supplémentaires suivants :

- Embellissement de la commune – convention avec les propriétaires – autorisations.
- Fermeture de la régie n°8 « Repas de Noël » (doublet avec régie 9 cantine occasionnelle créée en 2017)
- Fermeture de l'antenne de l'office de tourisme de la commune ;
- Salle du Vivier : autorisation demande devis + retenir mieux disant pour bardage bandeau haut de la salle.

1/ Soumis à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 12 février 2018 est adopté à l'unanimité.

2/ INFORMATIONS DU MAIRE

- ☞ Suite de la vente du logement LOGEAL, la Préfète a informés par courrier du 16/3/18 que le Ministre de la Cohésion des Territoires a émis le 6 mars dernier un avis favorable à la vente du logement situé 2 rue Jacques Béraldi.
- ☞ Le 1^{er} adjoint de la commune de Fécamp, lors d'une réunion à l'Agglomération, a sollicité les communes pour le financement d'un monument « aux enfants du canton de Fécamp morts en Algérie ». Monsieur Le Maire indique s'être rapproché du Président de l'association des anciens combattants, M. Pierre FIOLETTE, qui n'est favorable à cet édifice compte tenu qu'un monument existe déjà en leur mémoire sur la ville de Rouen.
- ☞ Comme demandé lors de la précédente réunion, un courrier a été envoyé à l'académie pour avis sur réintégrations des grandes sections sans réponse à ce jour.
- ☞ Concernant les études pour la reconversion du Silo, la Région a donné son accord de participation à hauteur de 32 000 €, l'EPFN pour 28 000 € ; reste à charge de NORIAP, par convention avec la commune, un montant 20 000 € + 16 000 € TVA. Les conventions seront signées à réception de celle de l'EPFN.
- ☞ Monsieur Le Maire fait un retour sur les travaux du Groupe de Travail « Sécurité Incendie » et remercie particulièrement Mme Leplay, Mme Soudry, M. Marécal, Mme Chalot et M. Varin pour les importants travaux réalisés dans les délais impartis.
- ☞ Un point est fait sur « l'embellissement de Valmont » et indique que les devis sont en cours pour la création des cartes postales, panneaux et circuits.
- ☞ Point sur les réunions PLUI avec les communes de Thérouldeville, Ste Hélène et Angerville-la-Martel et une seconde avec Fécamp, Colleville et Valmont ;
- ☞ Point sur contrat CAE : un seul des deux contrats aidés a pu être maintenu à raison de 20h hebdomadaires financées à 50% à condition que la collectivité finance le permis BE et une formation pour l'entretien du matériel des espaces verts.
- ☞ Le 17 juin aura lieu une marche à Eletot en faveur de la lutte contre le cancer à laquelle Monsieur Le Maire compte sur la présence d'un plus grand nombre.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. Jean-Louis NAVARRE, avant de se retirer, demande au doyen d'âge, Monsieur Pierre FIOLETT de bien vouloir présenter les résultats de l'année écoulée.

Monsieur Pierre FIOLETT présente l'ensemble des écritures de l'exercice 2017, dont les résultats d'exécution s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement 2017	=	600 661.75 €
Recettes de Fonctionnement 2017	=	870 220.75 €
Résultat bénéficiaire 2017	=	269 559.00 €
Excédent 2016 reporté	=	745 844.80 €

Soit un résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de **1 015 403.80 €**

- Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement 2017	=	657 531.97 €
Recettes d'investissement 2017	=	316 172.94 €
Résultat déficitaire 2017	=	341 359.03 €
Déficit 2016 reporté	=	31 501.74€

Soit un résultat avant Reste à Réaliser déficitaire de 372 860.77 €

Reste à Réaliser Dépenses	=	90 455.31 €
Reste à Réaliser Recettes	=	303 708.00 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire de **159 608.08 €**

Soit au total des sections un résultat excédentaire reporté en fonctionnement de **855 795.72 €**

A l'issue, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance et remercie les membres du conseil municipal d'avoir approuvé le CA 2017 ainsi que Monsieur Pierre FIOLETT pour cette présidence.

4/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017

A l'issue de l'approbation du compte administratif de l'année 2017,

Et,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	269 559.00 €
- Un excédent reporté de :	745 844.80 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 015 403.80 €

- Un déficit d'investissement de :	372 860.77 €
- Un excédent des restes à réaliser de :	213 252.69 €

Soit un besoin de financement de : 159 608.08 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	1 015 403.80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	159 608.08 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	855 795.72 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT 372 860.77 €

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'approuver l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme mentionnée ci-dessus.

5/ COMPTE DE GESTION 2017

Le Receveur Municipal a dressé le Compte de Gestion de l'exercice 2016 dont les résultats repris dans le tableau ci-dessous sont en concordance avec les résultats du compte administratif dudit exercice,

	Résultats du compte administratif de la commune	Résultats du compte de gestion Trésorerie
	A la clôture de l'exercice	
Investissement	Déficit de 372 860.77 € (hors RAR)	Déficit de 372 860.77 € (hors RAR)
Fonctionnement	Excédent de 1 015 403.80 €	Excédent de 1 015 403.80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

- D'approuver le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal.

6/ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018 AUX ASSOCIATIONS

Suite à l'avis émis par la commission des finances le 26 mars dernier, Monsieur le Maire énonce la liste des associations et des montants attribués.

Des précisions sont apportées sur les associations suivantes :

- Le président de l'association « Club Pongiste Valmontais » lors de leur AG n'a pas souhaité faire une demande de subvention au titre de l'année 2018 compte tenu du bilan financier confortable de l'association.
- L'association Futsall a déménagé son siège social sur la commune de Theuville-aux-Maillots ;
- Le Comité des anciens : + 100 € par rapport à 2017 compte tenu de la demande de la Présidente lors de l'AG de l'association du fait de l'augmentation du nombre des anciens.
- La coopérative scolaire : il est proposé 25 € par enfant (47 élèves) qui sera revu tous les ans en fonction des effectifs.
- Prêt de la salle Chaplin à l'association « La truite cauchoise » pour initier au montage de mouches.

Au titre de subventions exceptionnelles :

- Ajout des associations : Association Charline et Secours Populaire pour un montant de 100€ chacune

Enfin, Monsieur Le Maire propose de mettre en réserve la subvention d'habitude attribuée au comité de jumelage compte tenu de la mise en sommeil de ce dernier ainsi qu'une enveloppe en cas de création d'une nouvelle association sur la commune.

Après avoir examiné :

le montant des subventions accordées en 2017, et les nouvelles demandes reçues,

et

après avoir évoqué comme l'an dernier la possibilité d'intervenir ponctuellement et exceptionnellement pour aider une association qui assurerait un évènement particulier ou réaliserait un projet spécifique,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 mars 2018,

A l'issue du débat qui s'instaure, tandis que les conseillers membres d'une association ne participent pas à la délibération visant la structure qui les concerne,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'allouer au titre de l'exercice 2018 une subvention aux associations citées dans le tableau ci-dessous :

Titre de l'association	Montant de la subvention 2018 (en euros)
ENTENTE SPORTIVE GERPONVILLE VALMONT	3 000
ASS. CONCOURS AUX BESTIAUX DE VALMONT	2 450
COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	1 175
CULTURE ET ANIMATION VALMONTAISE	1 050
COMITÉ DES ANCIENS	600

JEUNES SAPEURS POMPIERS	380
ASS. MAINTIENA DOMICILE PERS. AGÉES	300
TENNIS CLUB DE LA VALLÉE	300
ANCIENS COMBATTANTS	250
COMITÉ DES FÊTES	160
CA CRÉE MARDI	150
CAUX SPORTS	150
LES MAGICIENS DE LA NUIT	150
ASS. PROTECTION SITE DE VALMONT ET SES ENVIRONS	150
ARGENTIC CLUB PHOTO N&B	150
ASSOCIATION ANGERVILLE - VALMONT BRIDGE	150
ASSO PARENTS AMIS ENFANTS INADAPTÉS	100
LA TRUITE CAUCHOISE	100
MOTOS CAUX'LECTION	100
V.C.F. - Course cycliste	100
ASSO POUR LE LITTORAL CAUCHOIS - POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE SEINE-MARITIME	100
VIE LIBRE	50
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :	
ASSOCIATION CHARLINE	100
SECOURS POPULAIRE de FECAMP	100
PRÉVISION pour comité de jumelage et interventions exceptionnelles sur lesquelles le conseil serait amené à délibérer (sans besoin pour autant de modifier la ligne budgétaire)	1 685
TOTAL	13 000

Montant total inscrit au budget pour le compte 6574 = 13 000 €

7/ DÉTERMINATION DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE (TH – TFB – TFNB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les bases 2017 et compte tenu du produit attendu de la fiscalité directe locale de 266 913 € suffisant à l'équilibre du budget, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'avis de la Commission Finances réunie le mardi 28 mars 2017 de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB), ce qui correspond pour l'année 2018 à :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produit prévisionnel 2018
TH	667 600	10.97	73 236
TFB	643 000	29.41	189 106
TFNB	17 400	45.36	7 893
			270 235

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de maintenir en 2018 les mêmes taux d'imposition qu'en 2017 comme suit : 10,97 % pour la Taxe d'Habitation, 29,41 % pour la Taxe Foncière (Bâtie), 45,36 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie)

8/ TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE 2018-2019.

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil après consultation de la commission des affaires scolaires.

9/ DROIT DE STATIONNEMENT POUR LES CAMIONS A/C 1^{ER} JANVIER 2019

Après examen des propositions de revalorisation de tarifs,
Considérant l'avis favorable émis par la commission des Finances du 26 mars 2018,
Et après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le tarif unique de stationnement pour les camions sur la commune de 70 € à compter du 1^{er} janvier 2019.

10/ AUTORISATION DE STATIONNEMENT FOOD TRUCK

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'installation d'un Food truck sur la commune les vendredis soir pour de la vente à emporter d'hamburger, pizza et kebab.

Il propose cependant, sur avis de la commission finances, d'autoriser cette installation le lundi soir sur la place de la Mairie afin de ne pas concurrencer les commerces de la commune.

A l'issue du débat qui s'instaure,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser l'installation du Food Truck de Mesdames Grieu et Lesueur les lundis soir sur la Place de Mairie de 18h00 à 23h00.
- D'arrêter le montant facturé pour ce stationnement sur la base des tarifs appliqués pour le droit de place de marché.

11/ REALISATION DE PARKINGS VELOS.

Monsieur Le Maire indique que compte tenu de la réalisation de la voie verte par le Département, il serait opportun de d'envisager l'installation deux parkings à vélos, un près de la Gare, un près du Vivier afin de permettre aux cyclistes de découvrir la commune et ses commerces sans encombres.

Il propose donc de retenir le devis de la société MEFRAN pour un montant de 436.00 € HT pour la fourniture de ce mobilier urbain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser M. Le Maire à signer le devis de la société MEFRAN pour la fourniture de 4 ranges vélos pour un montant HT de 436 € ;
- De l'autoriser à demander toutes les subventions envisageables au financement de ce bien ;
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2018.

12/ TRAVAUX SDE 76 – RUE ANDRE FIQUET

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP – 2018 – 0 – 76719 – M709 et désigné « rue André Fiquet » dont le montant prévisionnel s'élève à 7 238.00 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 3 250.04 €T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2018 pour un montant de 3 250.04 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

13/ TRAVAUX SDE 76 – RUE DES JARDINIERS

Monsieur Le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP – 2018 – 0 – 76719 – M708 et désigné « rue des Jardiniers » dont le montant prévisionnel s'élève à 19 108.28 € T.T.C et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 623.21 €T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif de l'année 2018 pour un montant de 8 623.21 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

14/ BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur Le Maire, conformément à l'avis de la commission finances réunie le mardi 26 mars 2018, présente les propositions de dépenses et recettes tant en investissement qu'en fonctionnement pour l'année 2018. Ainsi :

1- Section Investissements

M. La Maire reprend chaque opération d'investissement et apporte les précisions qui s'imposent.
Les crédits sont inscrits par opérations.

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 876 216.08 €
Dépenses réelles : 503 355.31 € (y compris les restes à réaliser de 90 455.31 €)
+ Déficit d'investissement reporté : 372 860.77 €

Les recettes réelles d'investissement se chiffrent à 272 510.06 € (y compris les restes à réaliser de 303 708 €)
+ L'affectation au compte 1068 pour apurer déficit 2017 : 159 608.08 €
+ Opérations d'ordres entres sections de 299 998.02 € (amortissements + virement de la section de fonctionnement)
La section d'investissement est ainsi équilibrée à 876 216.08 € entre dépenses et recettes.

2- Section Fonctionnements

Les crédits inscrits dans chaque chapitre de dépenses et recettes sont repris en détail.

Après avoir vérifié :

- La reprise du résultat excédentaire 855 795.72 € au compte R002
- La prévision d'un virement de 295 251.02 € vers la section d'investissement au compte D023
- L'inscription au chapitre des opérations d'ordre de la somme de 4 747.00 € (amortissements)

Les membres du conseil municipal n'ayant pas de question,
Après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- D'adopter le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre à :
- 1 643 071.72 € pour la section de fonctionnement
- 876 216.08 € pour la section d'investissement.

15/ BAIL TERRASSE PMU

Vu la délibération n°17-2017 relative au bail et montant du loyer avec l'ancien propriétaire du café de l'Abbaye (PMU) ;
Vu le rachat dudit café par Mme HAMEL Loïse ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. Le Maire à signer avec la nouvelle propriétaire, Mme HAMEL le bail pour l'occupation de la Terrasse située sur le domaine public.

Le montant du loyer, payable d'avance, pour l'année 2018 est fixé à un montant de 496 56 €, révisable tous les ans le 1^{er} avril en prenant pour base l'indice du coût des constructions.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

-d'autoriser M. Le Maire à signer, avec la propriétaire du café de l'Abbaye, Mme Loïse HAMEL, le bail relatif à sa terrasse.

16/ ENCAISSEMENTS DE CHEQUES PAR LE MAIRE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal l'indemnisation par chèque de la société MFA TRANSPORT d'un panneau de signalisation endommagé par l'un de ses salariés lors d'une livraison sur la commune.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à encaisser le chèque, qui financera l'acquisition d'un panneau de signalisation neuf.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à encaisser le chèque de la société MFA TRANSPORT d'un montant de 137,16 € ;

17/ FERMETURE DE L'OFFICE DE TOURISME DE VALMONT

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral concernant la fermeture des Offices de Tourisme de Saint-Pierre-en-Port et de Valmont compte tenu que ceux-ci ne sont pas rentables.

En compensation, il est proposé l'installation d'un bus itinérant lors de l'organisation de manifestations sur la commune afin de cibler d'avantage de public.

Vu la décision de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral de fermeture de l'Office de Tourisme de la commune de Valmont,

Compte tenu du bon fonctionnement du syndicat d'initiative avant son transfert à la Communauté de Communes de Valmont et, depuis le 1^{er} janvier 2017, à l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ;

Compte tenu que la commune a déjà subi une fermeture de son Office de Tourisme durant l'année 2017 du fait du non remplacement par l'Agglomération, de l'agent dédié alors qu'il était absent pour maladie ;

Compte tenu que, lors des différentes études et réunions réalisées dans le cadre du PLUI, il a été révélé que l'axe Fécamp-Valmont était un axe touristique porteur qu'il est nécessaire de développer ;

Compte tenu de l'augmentation régulière de la taxe de séjour contribuant à financer des actions touristiques sur le territoire ;

Compte tenu de la création, par le Département, de la Véloroute du Lin reliant notamment Fécamp à Valmont ;

Compte tenu que l'Agglomération Fécamp Caux Littoral n'a, à ce jour, produit aucun schéma directeur global pluriannuel valorisant le tourisme sur Valmont et sa vallée ;

Compte tenu du projet en cours de la commune de Valmont de création d'un circuit touristique avec des cartes postales anciennes ;

Après avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De s'opposer à la fermeture de l'office de tourisme de Valmont ;
- D'interroger l'Agglomération Fécamp Caux Littoral afin qu'il précise le schéma directeur touristique prévu sous les 5 prochaines années.

18/ EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES

Monsieur Le Maire fait un retour sur les travaux réalisés par le Groupe de travail chargé de l'embellissement de la commune et se réjouit de l'avancée du dossier.

Il précise que, pour que ce projet puisse se concrétiser, il est nécessaire que les propriétaires des habitations concernées donnent leur accord pour apposer les cartes postales sur leurs façades ou domaines privés.

Il demande donc au conseil municipal de l'autoriser à conventionner avec les propriétaires concernés pour la réalisation de ce circuit touristique sur la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions nécessaires avec les différents propriétaires concernés pour la fixation de cartes postales sur le domaine privé.

19/ FERMETURE DE LA REGIE N°8 « REPAS DE NOEL »

Vu Le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n°88-921 du 9 septembre 1988 modifiant le code de la construction et de l'habilitation et relatif aux règles comptables applicables aux offices publics d'aménagement et de construction et aux offices publics à loyer modéré et notamment les articles 10 et 17 ;

Vu le décret 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des règles de recettes, des régies d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la décision du Maire du 16 novembre 2001 instituant « une régie de recettes qui fonctionnera uniquement à la fin de chaque année, visant à l'encaissement exclusif du repas de Noël servi dans les écoles maternelle et élémentaire »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2014 modifiant la régie n°8 relative à l'encaissement des sommes dues pour le repas de Noël servi dans les écoles élémentaire et maternelle et,

Vu les arrêtés y afférents (

Constatant que la régie d'avance afférente à l'encaissement des sommes dues pour le repas de Noël servi dans les écoles maternelle et élémentaires ne présente plus aujourd'hui d'intérêt compte tenu que la régie 9 permet également ces encaissements,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De clôturer la régie n°8 « repas de Noël » à compter du 1^{er} mai 2018.

20/ SALLE DU VIVIER – AUTORISATIONS DE REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé lors de la précédente séance d'engager, sur proposition de la commission travaux, des travaux de rénovations énergétiques et de mise en sécurité de la salle du Vivier.

Cependant, il s'avère que le bardage extérieur haut de la salle requiert d'être rénové pour gagner en étanchéité et isolation. Aussi, il demande au conseil municipal de l'autoriser à consulter les entreprises et à retenir la mieux disante pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à consulter et à retenir l'entreprise la mieux disante pour les travaux de rénovation du bardage haut de la salle du Vivier.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander toutes les subventions nécessaires au financement de ces travaux.

Monsieur Le Maire propose ensuite un tour de table :

➤ M. Pierre FIOLETT demande s'il était possible de mettre à disposition dans la salle G. Fiquet un balai, une pelle et poubelle afin de laisser les lieux propres après le Bridge.

Par ailleurs, il se fait porte-parole du mécontentement d'un administré quant au délaissement sur la voie publique de conteneurs à proximité du Moulin de la rue d'Orléans. Il demande qu'un rappel soit fait aux locataires quant à leur obligation de rentrer ceux-ci dans leurs espaces privés.

Monsieur Le Maire prend note et indique qu'un courrier va être envoyé dans le courant de la semaine.

➤ Mme Aurélie LEPLAY ajoute que ce rappel doit également être fait au niveau de La Poste.

➤ M. Michaël DEMARE a pu constater la formation de trous dans diverses rues de la commune.

Monsieur Le Maire indique qu'il est prévu la réparation de la voirie dès lors que les conditions climatiques le permettront.

➤ Mme Christine SOUDRY se fait la messagère de deux points :

- Elle remercie pour le Karcher passé sur le terrain de tennis mais demande la pose d'anti-mousse.

Monsieur Le Maire indique que ces travaux interviendront au retour d'un temps sec.

- Elle rapporte le mécontentement soulevé par la limitation de la durée de stationnement à 30 minutes en zone bleue.

Monsieur Le Maire rappelle que l'initiative de cette limitation émane des commerçants qui souhaitent une rotation des véhicules pour favoriser le stationnement de leur clientèle. Il ajoute par ailleurs qu'il a reçu en Mairie une demande pour étendre cette zone jusque dans le bas de la rue Jules Crochemore.

➤ Mme Corinne PIGNÉ fait un compte rendu du Conseil d'école et notamment la réalisation de l'exercice incendie en moins d'une minute, le don de l'Association des amis des écoliers

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h16.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à